



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9398<sup>e</sup>** séance

Jeudi 17 août 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield ..... (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

Albanie .....	M. Hoxha
Brésil .....	M. França Danese
Chine .....	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis .....	M <sup>me</sup> Shaheen
Équateur .....	M. Pérez Loose
Fédération de Russie .....	M. Polyanskiy
France .....	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Gabon .....	M. Biang
Ghana .....	M. Agyeman
Japon .....	M. Ishikane
Malte .....	M <sup>me</sup> Gatt
Mozambique .....	M. Fernandes
Suisse .....	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Kariuki

## Ordre du jour

La situation en République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République populaire démocratique de Corée**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; M<sup>me</sup> Elizabeth Salmón, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ; et M. Ilhyeok Kim, représentant de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Türk.

**M. Türk** (*parle en anglais*) : La présente séance publique constitue une occasion bienvenue de se pencher sur la situation désastreuse des droits humains en République populaire démocratique de Corée et d'agir en conséquence, d'autant plus que les droits humains sous-tendent la paix et la sécurité, ainsi que l'action humanitaire et le développement.

Des souffrances humaines d'une telle ampleur et à une telle échelle sont source d'instabilité sur le plan interne et ont des répercussions plus vastes. Rarement la République populaire démocratique de Corée n'a été aussi douloureusement fermée au monde extérieur qu'aujourd'hui. Cette situation est le résultat de politiques gouvernementales qui étaient initialement axées sur l'endiguement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), mais qui ont pris des proportions de plus en plus importantes à mesure que la pandémie s'est estompée. Les informations recueillies par le Haut-Commissariat, notamment dans le cadre d'entretiens et à partir d'informations publiques émanant du Gouvernement lui-même, signalent une répression croissante des droits à la liberté d'expression, à la vie privée et à la liberté de circulation, de la persistance du recours généralisé au travail forcé et d'une aggravation de la situation des droits économiques

et sociaux en raison de la fermeture des marchés et d'autres sources de génération de revenus.

Quiconque prend connaissance de ce qui est appelé « l'idéologie et la culture réactionnaires » – terme utilisé pour désigner les informations reçues de l'étranger, en particulier de la République de Corée – est désormais passible d'une peine d'emprisonnement de 5 à 15 ans. Toute personne reconnue coupable d'avoir diffusé de tels contenus est passible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité, voire de la peine de mort. Un système de permis de voyage permet à l'État de contrôler tous les déplacements à l'intérieur du pays. Il inflige, sans aucune forme de procès, des peines de prison pouvant aller jusqu'à trois mois de détention dans un camp de travail de l'État en cas d'infraction aux ordres de voyage. À la suite de la fermeture des frontières du pays en réponse à la pandémie, les garde-frontières ont reçu l'ordre explicite de faire usage de la force létale contre les personnes qui s'approcheraient de la frontière sans préavis. Depuis que les frontières ont été fermées, seule une poignée de personnes a réussi à quitter la République populaire démocratique de Corée.

L'imposition à grande échelle du travail forcé par l'État s'est poursuivie lors des récentes fermetures de frontières. Selon les informations dont nous disposons, les institutions publiques ont continué de recourir à la mobilisation forcée d'hommes et de femmes, sans rémunération, pour maintenir en activité des secteurs clefs de l'économie, tels que la construction, l'exploitation minière et la production agricole. La pratique bien établie et extrêmement inquiétante de la mobilisation forcée a été étendue aux enfants, comme l'a signalé le Comité des droits de l'enfant. Au cours d'entretiens, plusieurs hommes qui avaient été envoyés à l'étranger pour y travailler dans le but de générer des revenus pour l'État ont décrit des conditions qui s'apparentent à du travail forcé, y compris l'imposition d'une vaste surveillance ; des tâches physiquement pénibles et parfois dangereuses ; des mesures minimales en matière de santé et de sécurité ; de longues heures de travail sans interruption ni vacance ; et une rémunération insuffisante, l'essentiel des salaires étant prélevé par l'État.

Dans le pays, les marchés et autres sources privées de revenus ont été pour la plupart fermés et ces activités sont de plus en plus réprimées. Cela limite fortement la capacité des citoyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En raison des limites des institutions économiques gérées par l'État, de nombreuses personnes semblent en proie à une faim extrême, ainsi qu'à de graves pénuries de médicaments. En mars 2023, l'Organisation

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a indiqué que,

« [u]ne grande partie de la population souffre de faibles niveaux de consommation alimentaire et d'une diversité alimentaire médiocre, et la sécurité alimentaire devrait rester précaire compte tenu de la persistance des contraintes économiques et des déficits agricoles ».

Selon certaines informations, plusieurs régions du pays sont touchées par la famine. Les autorités reconnaissent l'existence de certaines de ces difficultés et ont indiqué qu'elles étaient ouvertes à la coopération internationale en vue de les régler. Toutefois, à ce jour, les offres d'aide humanitaire ont été pour la plupart rejetées ou rendues impossibles à concrétiser du fait de la fermeture des frontières. Les acteurs humanitaires internationaux, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, se voient toujours refuser l'accès au pays, tout comme la quasi-totalité des autres ressortissants étrangers.

Par le passé, les habitants de la République populaire démocratique de Corée ont connu des périodes marquées par de graves difficultés économiques et, à d'autres moments, par une sévère répression de leurs droits, mais ils semblent aujourd'hui souffrir des deux à la fois. Selon nos informations, la population devient de plus en plus désespérée au fur et à mesure que les marchés informels et autres mécanismes de survie sont démantelés, tandis que la peur qu'elle a de la surveillance de l'État, des arrestations, des interrogatoires et de la détention augmente. Cette situation fait suite à des décennies de violations chroniques des droits humains, dont certaines ont été reconnues par le Gouvernement. Ces violations ont été répertoriées en détail par la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, qui a été mandatée par le Conseil des droits de l'homme il y a 10 ans et dont le rapport historique (A/HRC/25/63) a contribué à l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Les derniers rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale, les rapports de mon bureau au Conseil des droits de l'homme et le travail de la Rapporteuse spéciale ont fait écho à cette longue liste de souffrances.

La surveillance des citoyens par le Gouvernement, tant sur le territoire national qu'à l'étranger, a atteint une intensité rarement égalée dans d'autres pays. Le droit à la vie privée est systématiquement violé. Les domiciles sont soumis à des perquisitions aléatoires. Les voisins et les membres de la famille sont encouragés à se dénoncer les uns les autres. Les sanctions pour des infractions,

même mineures, peuvent être sévères, voire constituer des violations flagrantes des droits humains. L'exercice des droits fondamentaux à la liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion, de réunion pacifique et d'association peut être sanctionné par des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées dans l'une des prisons politiques du pays ou d'autres mesures punitives gravement disproportionnées. Des milliers de disparitions forcées ont été perpétrées par l'État au cours des 70 dernières années, notamment les disparitions forcées de Coréens au nord et au sud de la zone démilitarisée coréenne et l'enlèvement d'autres étrangers, pour la plupart des ressortissants japonais. Je compatis profondément avec les familles des personnes qui ont été enlevées ou qui ont disparu et qui sont ou seraient aujourd'hui âgées de 80 ou 90 ans. Nous devons impérativement déployer tous les efforts possibles pour que, au moins pour une part, justice soit rendue avant qu'il ne soit trop tard.

La même considération s'applique au programme de réunion familiale à la frontière entre le nord et le sud, qui a donné de l'espoir à des dizaines de milliers de familles séparées et leur a permis d'établir des liens extrêmement précieux. Malheureusement, ce programme est au point mort depuis 2018, en raison des tensions politiques. Pour toutes les victimes des nombreuses violations et des crimes commis pendant des décennies en République populaire démocratique de Corée et par celle-ci, il est essentiel que les responsables rendent des comptes. En l'absence de toute mesure importante de la part des autorités de l'État qui permettrait d'atteindre cet objectif, j'encourage les initiatives menées par d'autres États Membres ou dans des instances internationales, notamment la Cour pénale internationale. Des formes non judiciaires de responsabilité doivent également être envisagées, notamment l'établissement de la vérité, la récupération des dépouilles et les programmes de réparation que les victimes ont particulièrement demandés lors des consultations que mon équipe a menées à Séoul. Dans le même temps, mes équipes présentes sur le terrain à Séoul continuent de surveiller et de consigner les violations des droits humains en République populaire démocratique de Corée et d'étudier les voies et moyens de faire appliquer le principe de responsabilité, tout en conservant les informations qui pourraient être utilisées à cette fin dans un registre central.

On estime que des milliers de Nord-Coréens risquent actuellement d'être rapatriés contre leur gré dans leur pays d'origine, où ils pourraient subir des actes de torture, être détenus arbitrairement ou être victimes d'autres violations graves des droits humains. La situation

précaire des droits humains que je viens de décrire signifie que les Nord-Coréens ont un besoin indéniable et impératif de protection internationale. J'exhorte donc tous les États à s'abstenir de rapatrier de force les Nord-Coréens et à leur fournir les protections et l'aide humanitaire nécessaires. La persistance de violations graves, généralisées et de longue date des droits humains en République populaire démocratique de Corée ne peut être considérée indépendamment des questions de paix et de sécurité dans la péninsule et dans l'ensemble de la région.

Bon nombre des violations que j'ai mentionnées découlent directement de la militarisation croissante de la République populaire démocratique de Corée ou la soutiennent. Par exemple, le recours généralisé au travail forcé, y compris dans les camps de prisonniers politiques, l'utilisation forcée d'écoliers pour les récoltes, l'obligation pour les familles de travailler et de fournir un quota de biens au Gouvernement et la confiscation des salaires des travailleurs étrangers, tout cela soutient l'appareil militaire de l'État et sa capacité de fabriquer des armes. La Charte des Nations Unies indique clairement que les violations des droits de l'homme de cet ordre sont un sujet de préoccupation internationale. On ne saurait parvenir à une paix durable qu'en faisant progresser les droits humains et leurs corollaires : la réconciliation, l'inclusion et la justice.

Les traités internationaux relatifs aux droits humains et les organes chargés des droits de l'homme offrent un cadre commun qui permet de recenser les problèmes, de régler les désaccords et de mesurer les progrès accomplis, contribuant ainsi à réduire les tensions à l'intérieur des États et entre eux. Dans le passé, la République populaire démocratique de Corée a participé activement à quelques mécanismes, même si elle en a critiqué certains aspects. Malheureusement, ces dernières années, elle s'est coupée de ces sources indispensables de dialogue et d'orientation.

Mon bureau continue d'encourager le Gouvernement à répondre positivement à mon offre d'assistance technique. Le prochain Examen périodique universel du pays, qui aura lieu en novembre 2024, offre une occasion de collaboration, de renforcement de la confiance et de progrès. De plus, j'espère que ce pays s'ouvrira à nouveau au monde, ouvrant la voie à d'autres formes d'interactions avec l'Organisation des Nations Unies. Le retour de l'équipe de pays des Nations Unies à Pyongyang et la signature d'un nouveau cadre de partenariat seraient déterminants pour faire avancer les travaux coordonnés visant à répondre aux souffrances du peuple de la

République populaire démocratique de Corée. Dans l'esprit du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, j'invite instamment les autorités à entamer un dialogue constructif et à rétablir les libertés nécessaires, fondement d'une paix durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Türk de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Salmón.

**M<sup>me</sup> Salmón** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de présenter un exposé aux membres du Conseil de sécurité et d'appeler leur attention sur les souffrances du peuple de la République populaire démocratique de Corée, dont les droits humains n'ont cessé de se détériorer dans le contexte actuel de tensions et d'isolement sans précédent.

La fermeture prolongée de la frontière, qui a commencé au début de l'année 2020, exacerbe les difficultés. Les marchés informels du pays, connus en coréen sous le nom de *jangmadang*, ont été considérablement réprimés, privant un grand nombre de personnes de leurs moyens de subsistance et empêchant beaucoup d'entre elles d'acheter des denrées alimentaires. Les femmes sont particulièrement touchées en raison de leur présence de plus en plus grande dans les activités commerciales. Certaines personnes sont en situation de famine, d'autres sont mortes des suites d'une combinaison de facteurs, à savoir la malnutrition, les maladies et le manque d'accès aux soins de santé. L'accès aux denrées alimentaires, aux médicaments et aux soins de santé reste une préoccupation prioritaire.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la Convention d'armistice de Corée, signée en 1953. Pourtant, il n'y a actuellement aucun signe visible de rétablissement de la paix à l'horizon. Au contraire, le conflit gelé est utilisé pour justifier la poursuite de la militarisation de la République populaire démocratique de Corée, qui a des répercussions dévastatrices sur sa population. La politique militaire de la Corée du Nord, connue sous le nom de *songun*, donne la priorité à l'allocation des ressources à l'armée, réduisant ainsi les ressources limitées destinées au respect et à la réalisation des droits humains de la population. De plus, la militarisation favorise l'exploitation systématique de la population. Les autorités de la République populaire démocratique de Corée continuent d'exiger de leurs concitoyens qu'ils se serrent la ceinture, afin que les ressources disponibles puissent être utilisées pour financer leurs programmes nucléaires et de missiles. La militarisation

renforce les stéréotypes de genre concernant le rôle et les responsabilités des femmes au sein de la famille et affaiblit leur participation à la sphère politique. Elle crée une demande permanente de travail forcé dans tout le pays et de travailleurs envoyés à l'étranger. Elle est à l'origine de l'enlèvement systématique des Nord-Coréens et d'autres ressortissants, notamment de la République de Corée et du Japon, créant ainsi des cycles de familles séparées. Elle a provoqué des sanctions économiques qui ont des conséquences négatives sur la population de la République populaire démocratique de Corée, en particulier les femmes et les enfants. La communauté internationale doit réexaminer l'utilisation et les répercussions de ces outils.

Je suis particulièrement préoccupée par la situation des femmes et des filles. Les femmes sont détenues dans des conditions inhumaines et les agents de l'État les soumettent à des actes de torture, à des mauvais traitements, au travail forcé et à la violence fondée sur le genre. Les femmes qui se sont échappées et qui sont rapatriées de force dans le pays subissent des fouilles à nu et des fouilles corporelles invasives, dans le but de trouver de l'argent dissimulé dans leurs cavités corporelles et leurs parties génitales. La violence fondée sur le genre qui vise les femmes, y compris la violence domestique et la violence sexuelle, est très répandue et l'impunité est largement acceptée. Les victimes et les personnes rescapées n'ont pas accès à des mécanismes de signalement ou de protection. Les pays tiers doivent s'abstenir de tout rapatriement forcé, conformément au principe du non-refoulement, qui relève du droit international coutumier et s'applique aux personnes qui risquent de subir des actes de torture et des mauvais traitements, quel que soit leur statut migratoire.

J'encourage vivement les membres du Conseil de sécurité à se pencher sur la question de la paix au-delà de l'absence de violence ou de crainte de la violence. La paix et la sécurité doivent être abordées d'une manière globale, qui associe stabilité, égalité, vérité et justice, et qui soit guidée par des normes en matière de droits de l'homme. De même, la nécessité de la justice doit être reconnue. Les membres du Conseil de sécurité pourraient discuter de la forme que prendrait le mécanisme de responsabilité pour les violations des droits humains. Les États Membres sont également invités à appuyer les victimes et les organisations de la société civile dans leurs efforts judiciaires et non judiciaires d'établissement des responsabilités.

Les préparatifs d'un éventuel processus de rétablissement de la paix doivent inclure les femmes en tant que décideuses. Ce processus doit commencer maintenant.

Les négociations visant à mettre fin à la situation de conflit doivent prévoir notamment des critères clairs sur les progrès en matière de droits humains, par exemple, un nombre déterminé de visites de pays chaque année par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, y compris l'accès aux centres de détention, un nombre déterminé de réunions familiales par an et la mise en œuvre des recommandations que la République populaire démocratique de Corée a acceptées lors de l'Examen périodique universel mené par le Conseil des droits de l'homme.

Nous ne pouvons pas rester indifférents. Les souffrances sont là. Soixante-dix années ont démontré très clairement que ni le maintien du statu quo ni l'intensification des activités militaires ne constituent une réponse adéquate aux souffrances de la population de la République populaire démocratique de Corée, pas plus qu'ils ne contribuent à la création d'un environnement propice à l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne.

Nous devons recentrer les efforts internationaux sur les mesures qui permettraient de mettre fin à la situation de conflit actuelle, et nous devons le faire en donnant la priorité aux droits fondamentaux de la population de la République populaire démocratique de Corée. J'appelle le Conseil de sécurité à placer la protection des droits humains au centre d'un programme de paix et de sécurité revitalisé.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Salmón de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ilhyeok Kim.

**M. Ilhyeok Kim** (*parle en anglais*) : Je m'appelle Ilhyeok Kim. Je suis né et j'ai grandi dans un petit village de Corée du Nord. En raison de la pauvreté de mon pays, j'ai été contraint, dès mon plus jeune âge, de travailler sans recevoir de rémunération. Alors que j'aurais dû m'adonner sérieusement aux études, je ruisselais de sueur en plantant et en récoltant des cultures. La plupart de ces céréales étaient destinées à l'armée, et il ne nous restait plus qu'à nous soucier de ce que nous pourrions manger pendant l'hiver.

Les restrictions extrêmes imposées par la pandémie ont rendu la vie des Nord-Coréens plus difficile que jamais. Nous sommes également confrontés à un règne de la terreur, qui isole les Nord-Coréens et punit sévèrement les personnes pour le simple fait d'avoir eu accès à des informations étrangères. Même lorsque nous mourons de faim, le Gouvernement nord-coréen ne prend aucune mesure pour nous aider. Le Gouvernement transforme

notre sang et notre sueur en une vie de luxe pour les dirigeants et en missiles qu'il tire dans le ciel, pulvérisant notre dur labeur. Nous avons l'habitude de penser que l'argent dépensé pour un seul missile pourrait nous nourrir pendant trois mois, mais le Gouvernement n'en a cure. Il ne se préoccupe que de conserver son pouvoir, de mettre au point des armes nucléaires et de faire de la propagande pour justifier ses agissements.

Malgré de telles difficultés, les Nord-Coréens ne peuvent exprimer le moindre mécontentement à l'égard de leur gouvernement. Notre peuple ne bénéficie d'aucun droit fondamental, d'aucune liberté d'expression et d'aucun état de droit. Toute personne qui ose être en désaccord est emmenée dans un camp de prisonniers politiques, où elle est condamnée à des travaux forcés jusqu'à ce qu'elle meure, ou est simplement abattue. Le Gouvernement nord-coréen a éradiqué les droits fondamentaux dans mon pays natal.

Lorsque ma famille a quitté la Corée du Nord pour se rendre en Corée du Sud, la sœur de mon père savait que nous partions et nous a dit au revoir. La police secrète nord-coréenne l'a découvert et l'a arrêtée, torturée et battue pendant plusieurs mois parce qu'elle n'avait pas signalé notre évasion. Ma tante a fini dans un camp de prisonniers politiques pour le crime présumé de ne pas avoir dénoncé la famille de son frère aîné. À l'époque, elle avait un fils de 5 ans et une fille de 3 ans. Elle a dû faire ses adieux à ses enfants bien-aimés. Je ne comprends pas comment ma tante et mes deux cousins ont pu mériter de subir un tel sort.

J'espère éperdument que ces actes inhumains cesseront de se produire en Corée du Nord. J'espère de tout cœur que le jour où tous les Nord-Coréens pourront jouir de la même liberté que celle que nous tenons pour acquise arrivera bientôt, tout comme j'ai maintenant la liberté de venir ici et de prendre la parole devant le Conseil. Ce jour-là, tous les Nord-Coréens pourront voyager dans le reste du monde et rencontrer les habitants du Japon, de Malte, du Mozambique, de la Russie, de la Suisse, des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Albanie, du Brésil, de la Chine, de l'Équateur, de la France, du Gabon et du Ghana, et pourront œuvrer ensemble en faveur de la paix dans le monde et d'un avenir meilleur pour l'humanité. Ce jour-là, les habitants de ces pays apprendront à connaître le véritable caractère et le véritable potentiel des habitants de ma patrie.

Il y a neuf ans, l'Ambassadeur Oh Joon, de la République de Corée, a pris la parole devant le Conseil et a déclaré :

« Nous espérons seulement qu'un jour, quand nous jetterons un regard sur ce que nous accomplissons aujourd'hui, nous serons en mesure d'affirmer que nous avons fait ce qu'il fallait pour la population nord-coréenne » (S/PV.7353, p.23).

Si nous faisons, tous autant que nous sommes, ce que nous pouvons pour garantir les droits et la liberté du peuple nord-coréen, nous pourrons, à l'avenir, dire avec fierté que nous avons fait ce qu'il fallait. En attendant que ce jour arrive, je demande instamment au Conseil de continuer à se préoccuper du peuple nord-coréen, de continuer à discuter des droits fondamentaux des Nord-Coréens et de s'efforcer de sortir le Gouvernement nord-coréen de son isolement physique et numérique afin que les habitants de mon pays natal puissent voir, entendre et ressentir le monde vaste et merveilleux qui se trouve au-delà de leurs frontières.

Enfin, je voudrais dire quelque chose au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée dans notre langue.

Cela signifie : « Aucune tyrannie n'est éternelle. Nous, les Nord-Coréens, avons nous aussi le droit de faire le choix d'une vie digne. Cessez donc de commettre de tels crimes contre notre peuple et choisissez la voie de l'humanité. »

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kim de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Commissaire Türk et la Rapporteuse spéciale Salmón de leurs exposés, qui n'incitent guère à l'optimisme, ainsi que des recommandations qu'ils ont adressées au Conseil. Les violations des droits humains et les atteintes à ces droits dont ils nous ont fait part en détail sont à ce point monstrueuses qu'elles en deviennent presque inimaginables.

Aujourd'hui, cependant, nous avons entendu quelqu'un qui a lui-même vécu ces horreurs et qui a partagé son histoire avec le monde entier. M. Kim est pour moi un modèle. Son courage m'inspire. Par sa prise de parole, il a contribué à la promotion de la dignité et des droits des citoyens de la République populaire démocratique de Corée. Je le remercie vivement de sa présence aujourd'hui et j'espère que tous les membres du Conseil ont entendu l'appel qu'il a directement adressé à chacun d'entre nous.

Cette année, nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui établit que « la reconnaissance [...] à tous les membres de la famille humaine [...] de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix ». Une écrasante majorité de pays, et tous les membres du Conseil de sécurité, ont signé ce document fondateur, et le Conseil a affirmé à maintes reprises qu'il lui incombait de protéger les droits humains, compte tenu de leur lien intrinsèque avec les conflits et la stabilité.

Le Conseil n'a, il est vrai, pas toujours été à la hauteur de cette responsabilité, mais quelques progrès ont été réalisés récemment. En avril, par exemple, nous avons adopté à l'unanimité une résolution condamnant les restrictions imposées par les Talibans aux femmes et aux filles (résolution 2681 (2023)) et en décembre dernier, nous avons adopté une résolution sur le Myanmar appelant toutes les parties à respecter les droits humains (résolution 2669 (2022)). Toutefois, le Conseil est resté muet sur une multitude d'autres violations des droits humains, y compris celles commises par l'un des États les plus répressifs et totalitaires au monde : la République populaire démocratique de Corée. Nous venons tous d'entendre nos trois intervenants, qui ont décrit la situation face à laquelle nous nous trouvons en République populaire démocratique de Corée.

Ne pas réagir serait inacceptable, raison pour laquelle les États-Unis se sont joints à l'Albanie et au Japon pour demander la tenue de la présente séance, qui n'a que trop tardé. Il s'agit sans conteste d'une question de paix et de sécurité internationales qui requiert l'attention du Conseil, d'autant plus que la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée ne s'est pas améliorée depuis que la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a publié son rapport historique (A/HRC/25/63), il y a près de 10 ans. La Commission a constaté que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée avait commis des violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits humains et que, dans bien des cas, celles-ci constituaient des crimes contre l'humanité.

D'après certaines informations, la République populaire démocratique de Corée continue d'enfermer plus de 80 000 personnes dans des camps de prisonniers politiques, où, selon les mêmes sources, les exécutions arbitraires ou sommaires, la torture, la famine, la violence fondée sur le genre, les avortements forcés et le

travail forcé sont monnaie courante. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est également livré à des actes de répression transnationale contre ses propres citoyens et des ressortissants étrangers. À l'étranger, la République populaire démocratique de Corée a notamment commis des assassinats et mené des activités de surveillance, d'intimidation, d'enlèvement et de rapatriement forcé, parfois avec l'aide d'autres gouvernements, parfois sans leur consentement, ce qui témoigne du manque de respect de ce pays pour la souveraineté des États.

Il ne peut y avoir de paix sans droits humains, et la République populaire démocratique de Corée en est un parfait exemple. Le contrôle répressif et totalitaire de la société par Kim Jong-un et le déni systématique et généralisé des droits humains et des libertés fondamentales permettent au régime de dépenser des ressources publiques insensées pour développer ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques sans que l'opinion publique ne puisse s'y opposer. Cette machine de guerre, qui viole de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, est alimentée par la répression et la cruauté. Mais qu'on ne s'y trompe pas : le régime néglige le bien-être de la population de la République populaire démocratique de Corée. Ses politiques de distribution alimentaire favorisent les militaires et entraînent une malnutrition chronique chez les citoyens. Pyongyang s'appuie également sur le travail forcé et l'exploitation des travailleurs, dans le pays et à l'étranger, pour financer son programme d'armement illégal.

La résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité exigeait que tous les États Membres rapatrient les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée percevant des revenus sur un territoire relevant de leur juridiction, au plus tard en décembre 2019. Malheureusement, au lieu de rapatrier certains individus et de remplir leurs obligations, certains membres du Conseil ont renvoyé des hommes et des femmes qui avaient fui la République populaire démocratique de Corée, des gens en quête d'une vie meilleure, des personnes avides de liberté, des personnes ayant besoin de protection, comme M. Kim.

J'ai rencontré récemment 10 jeunes transfuges de la République populaire démocratique de Corée qui ont tout risqué pour vivre libres, et j'ai été bouleversée par le récit de leurs périlleuses évasions, parfois réussie à la deuxième tentative, après avoir été renvoyés à la première. Ils m'ont raconté les conditions épouvantables qu'ils ont fui et ce que c'est que d'être séparés de leurs proches.

L'un de ces transfuges a déclaré qu'il ne souhaitait rien de plus que de revoir son père. Il m'a dit combien il souffrait de ne pas pouvoir lui souhaiter un bon anniversaire. Si les transfuges que j'ai rencontrés sont coupés de la République populaire démocratique de Corée, ils n'ont toutefois jamais – jamais – cessé de rêver d'un avenir meilleur pour leur pays. Ils n'ont jamais cessé de se battre pour celles et ceux qui vivent encore sous le joug de la tyrannie. Nous devons suivre l'exemple de ces jeunes militants, comme M. Kim. La brutalité du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée n'a pas sa place dans le monde moderne, et la communauté internationale et le Conseil doivent continuer à dénoncer cette injustice et ses conséquences déstabilisatrices sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les États-Unis ont fait des droits humains l'une des priorités de leur présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et nous continuerons à promouvoir ces droits et les libertés fondamentales dans notre pays et dans le monde entier. Aucun pays ne peut se prévaloir d'un bilan immaculé en matière de droits humains. Nul n'est parfait. Mais dans les sociétés ouvertes, les gens peuvent protester et faire avancer les choses. En République populaire démocratique de Corée, pays fermé et hermétique, une atmosphère de secret enveloppe tout. Les gens sont surveillés en permanence et ceux qui s'expriment peuvent être jetés en prison ou, pire, exécutés. C'est pourquoi nous devons donner la parole aux sans-voix et défendre leur cause.

Je soupçonne que certains dans cette salle choisiront de balayer d'un revers de main le courageux témoignage de M. Kim ou de qualifier cette séance de nouvelle démonstration de l'hostilité des États-Unis. C'est profondément cynique et absurde. La présente séance a toujours eu un seul objectif : lutter pour les droits du peuple de la République populaire démocratique de Corée et pour la paix et la sécurité internationales.

Il est regrettable que certains continuent d'essayer de faire en sorte que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée échappe au dispositif international d'application du principe de responsabilité. Mais de courageux transfuges, des experts de l'ONU et des journalistes continueront de dénoncer les abus. Ils continueront de demander des comptes. Le Conseil de sécurité doit quant à lui continuer de dénoncer les violations des droits humains et les atteintes à ces droits commises par le régime de la République populaire démocratique de Corée.

C'est pourquoi, pour reprendre les mots de M. Ilhyeok Kim, nous devons œuvrer ensemble en faveur de la paix dans le monde et d'un avenir meilleur pour l'humanité.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les États-Unis, qui assurent la présidence du Conseil de sécurité, et vous personnellement, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, de son exposé instructif. Nous partageons pleinement son avis sur l'importance de cette séance et sur le lien direct entre la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée et la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et au-delà. Je remercie également la Rapporteuse spéciale Salmón de son évaluation objective. Parmi tous les rapporteurs de l'ONU sur les questions relatives aux droits humains, M<sup>me</sup> Salmón a une tâche quasi impossible. Nous la félicitons pour ses efforts et sa détermination à remédier à la situation désastreuse des droits humains dans l'État le plus secret et le plus tyrannique qui soit, un État qui est devenu un trou noir en termes d'information.

J'ai été profondément touché par le témoignage percutant de M. Ilhyeok Kim parce qu'il a trouvé un écho en moi et, j'en suis sûr, en toute personne ayant vécu sous une dictature brutale. Je le remercie de sa présence dans cette salle aujourd'hui et de nous aider à réfléchir sérieusement à la manière dont la communauté internationale pourrait réagir face à la situation tragique que plus de 25 millions de Nord-Coréens continuent de subir quotidiennement, sans qu'aucune fin ne se profile à l'horizon.

La dernière séance du Conseil sur cette question a eu lieu il y a six ans (voir S/PV.8130). La séance d'aujourd'hui ne s'est que trop fait attendre et ne pouvait pas être plus opportune. Nous ne revenons pas en arrière, nous ne faisons qu'informer le Conseil de la situation. Comme tous les intervenants l'ont énoncé de manière claire et explicite, au cours de ces six longues années, la situation des droits humains en Corée du Nord ne s'est pas améliorée, elle s'est même aggravée. Le nombre de personnes subissant des violations a augmenté, et la

misère collective imposée avec brutalité par un régime draconien, paranoïaque et criminel s'est étendue.

Je voudrais expliquer brièvement pourquoi cette séance est nécessaire, importante, opportune et utile. Elle nous donne l'occasion de jeter un peu plus de lumière sur les ténèbres d'un pays dont le régime ne tolère pas le pluralisme, où les médias indépendants, les organisations de la société civile et les syndicats sont interdits, et où toutes les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, de réunion publique, d'association et de religion, sont systématiquement bafouées. Le régime nord-coréen utilise la peur et inflige des peines collectives pour réduire les dissidents au silence. Il envoie régulièrement ceux qui sont considérés comme des opposants dans des camps de prisonniers politiques secrets où ils sont soumis à la torture, à la famine et au travail forcé.

La Corée du Nord est cet endroit étrange où le Gouvernement décide de ce que les gens doivent lire, regarder et même penser. Si, par malheur, une personne est surprise en train de regarder un film étranger non autorisé par le Gouvernement ou de parler à un étranger, ce comportement prétendument « réactionnaire » est sévèrement puni, avec des peines pouvant aller jusqu'à la condamnation à mort.

Pour toutes ces raisons, la présente séance envoie un signal fort de solidarité avec toute une population prise au piège d'une prison à l'échelle du pays. Le message est le suivant : « Nous ne vous oublierons pas ». Il s'agit d'une expression de sympathie et de soutien à tous celles et ceux qui, après avoir échappé aux camps de travail, prient pour ne pas être rapatriés en République populaire démocratique de Corée, dans le respect du principe de non-refoulement. Il s'agit d'une manifestation de soutien à tous les prisonniers politiques et à toutes les personnes contraintes de travailler dans des camps de concentration. La séance d'aujourd'hui s'adresse à tous les enfants souffrant de malnutrition qui ont droit à une enfance saine, et non à la famine, qui ont besoin d'une éducation de qualité, et pas de défilés militaires. Cette séance s'adresse à toutes les femmes et les filles qui ont été victimes de la traite et de violences sexuelles de la part de hauts responsables militaires dans des centres de détention, retenues dans des conditions inhumaines et privées de nourriture.

Cette séance est également un appel à un régime dont la priorité et l'obsession sont et restent la militarisation, l'accumulation d'armes et de missiles, et la multiplication de politiques bellicistes. Des programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques sont mis au point, comme nous le savons, au

mépris des décisions du Conseil de sécurité, et les violations flagrantes, généralisées et systématiques des droits de l'homme commises par les institutions et les fonctionnaires de la République populaire démocratique de Corée servent les activités illégales du régime. Le régime vole la nourriture des familles, prive les hôpitaux de médicaments, affame les personnes dans les camps de travail et maltraite les enfants, dans le seul but d'investir dans ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques.

Tout ce qui précède a été régulièrement consigné par des rapporteurs indépendants de l'ONU et dans d'autres rapports crédibles. Cela a également été confirmé ce matin par le Haut-Commissaire et les autres intervenants. La séance d'aujourd'hui constitue donc une nouvelle tentative d'amener le Conseil de sécurité à s'opposer aux politiques et aux actions qui menacent gravement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale, le régime de la République populaire démocratique de Corée doit répondre de ses violations flagrantes et répétées du droit international et des droits humains et non bénéficier d'une quelconque impunité. En effet, protéger le régime, c'est s'opposer au peuple.

Il y aurait tant à dire, mais je voudrais terminer par quelques mots qui, je l'espère, seront entendus d'une manière ou d'une autre quelque part en Corée du Nord. Il s'agit d'un témoignage personnel, comme celui de M. Ilhyeok Kim.

Il y a un peu plus de 30 ans, comme la plupart de mes compatriotes, je vivais sous un régime qui n'était pas sans rappeler l'actuel régime nord-coréen. Un régime si paranoïaque qu'il s'était replié sur lui-même, totalement isolé et perdu dans sa folie, après avoir investi pendant des décennies dans ce qu'il considérait comme le meilleur moyen de défense : les abris souterrains fortifiés. Des centaines de milliers de monstres de béton de toutes tailles ont été construits et plantés partout, et utilisés comme un outil de propagande efficace pour convaincre une population recluse, dont je faisais partie, que nous pouvions résister à toute attaque étrangère, une attaque qui n'a jamais eu lieu, car personne n'avait l'intention d'attaquer mon pays. Ces abris n'étaient que l'expression des pensées malsaines de la nomenklatura qui avait besoin d'assujettir son peuple par la peur. Au début des années 90, lorsque la jeunesse a fait naître le changement, lorsque notre partie du mur de Berlin est tombée, nous avons découvert qu'il ne nous restait que notre misère absolue et les abris souterrains.

Trente ans plus tard, nous constatons qu'en l'espace de trois décennies, mon pays s'est davantage développé qu'il ne l'avait fait au cours des 300 années précédentes. Ce n'est pas le fruit d'un miracle, mais le résultat d'un constat simple : nous avons compris que nous pouvions aller plus vite et plus loin en investissant dans l'humain, dans les droits et les libertés, dans la coopération avec nos voisins et dans l'ouverture sur le monde. Ceux qui, pendant des décennies, avaient été considérés comme nos pires ennemis se sont révélés être nos meilleurs amis.

Si jamais la Corée du Nord cherche un enseignement à retenir, je lui propose le suivant. Les armes ne changeront jamais le pays, elles ne nourriront jamais la population, elles n'apporteront jamais la prospérité. En revanche, la liberté, l'état de droit, l'éducation, la santé, l'investissement dans le capital humain, la coopération et le commerce avec les pays voisins accéléreront la marche vers l'avenir, un avenir que les Nord-Coréens méritent. Ils n'ont pas besoin d'aller très loin, il leur suffit de jeter un coup d'œil de l'autre côté de la zone démilitarisée, vers le sud.

C'est pourquoi, en tant que membres du Conseil et, je l'espère, amis du peuple nord-coréen, nous devons considérer qu'il est de notre devoir de proclamer haut et fort que nous sommes opposés à toutes les violations des droits de l'homme, car les droits ou leur absence sont déterminants pour les peuples, pour ceux que nous sommes tous engagés à placer au centre de notre attention et de notre action, et il est prouvé qu'ils ont une incidence directe sur la paix et la sécurité en République populaire démocratique de Corée et partout ailleurs.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Türk et M<sup>me</sup> Salmón de leurs exposés éclairants. Je remercie également M. Ilhyeok Kim, représentant de la société civile, d'avoir partagé son témoignage véritablement bouleversant sur la situation en Corée du Nord. Nous saluons le courage dont il a fait preuve en étant présent avec nous dans cette salle aujourd'hui.

Aujourd'hui, après presque six ans, nous nous réunissons à nouveau dans la salle du Conseil de sécurité pour débattre de la situation des droits humains en Corée du Nord, l'une des plus catastrophiques au monde, et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Il y a plus de 10 ans, la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a mis en évidence des violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme en Corée du Nord, dont beaucoup ont été qualifiées de crimes contre l'humanité. Aujourd'hui,

comme l'ont souligné les intervenants, nous voyons persister ces mêmes schémas inquiétants. La situation épouvantable en matière de droits humains en Corée du Nord demeure inchangée et ne montre aucune amélioration, ni même aucun signe allant dans ce sens. Le Japon trouve cela profondément alarmant et inacceptable. Les exposés des intervenants confirment également l'assertion de la Commission selon laquelle les violations des droits humains commises par la Corée du Nord sont sans équivalent dans le monde contemporain.

La raison de cette stagnation est claire. La Corée du Nord impose sans concession à sa population les objectifs du régime, en particulier ses activités illégales de mise au point de missiles et d'armes nucléaires. Ce seul fait illustre avec force le lien inextricable qui existe entre les atteintes aux droits humains commises par la Corée du Nord et la poursuite de ses ambitions militaristes, mais cela ne s'arrête pas là. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale révèlent une autre facette des inquiétants desseins de la Corée du Nord : l'exploitation de ses ressortissants envoyés à l'étranger. Ces personnes sont prisonnières d'une vie de servitude, leurs activités servant directement à soutenir les programmes nucléaires et de missiles illégaux de la Corée du Nord.

Pires encore sont les privations que le régime impose à la population à l'intérieur du pays. La Corée du Nord détourne des ressources essentielles en faveur de la mise au point illégale d'armes nucléaires et de missiles, au détriment du bien-être de la population nord-coréenne, dont les besoins considérables ne sont pas satisfaits. Selon le rapport 2023 sur l'*État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, près de la moitié de la population nord-coréenne est sous-alimentée. Cela représente un nombre colossal de 12 millions de personnes. Combien de bouches auraient pu être nourries, combien de vies auraient pu être améliorées, y compris celles de la jeune génération, si ces ressources avaient été affectées de manière appropriée ?

Pour mettre les choses en perspective, il faut rappeler que la Corée du Nord a lancé un nombre record d'au moins 70 missiles l'année dernière, et qu'elle a déjà procédé cette année à quatre tirs de missiles balistiques intercontinentaux, qui sont très probablement capables d'atteindre toutes les régions d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Afrique et même certaines parties de l'Amérique du Sud, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. La Corée du Nord a également fait savoir qu'elle

poursuivrait ces actes illégaux et dangereux, y compris la production en masse de têtes nucléaires.

Le lien entre les violations des droits humains et la paix et la sécurité internationales est on ne peut plus évident dans le cas de la Corée du Nord. Je dois souligner que répondre à des préoccupations aussi vives est sans conteste au cœur de la mission du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis d'évoquer une violation particulièrement grave des droits humains commise par la Corée du Nord, à savoir les enlèvements.

De nombreux citoyens japonais, dont une jeune fille de 13 ans, ont été enlevés par des agents nord-coréens. Les enlèvements internationaux portent atteinte à la souveraineté d'une nation et compromettent le bien-être et la sécurité de ses citoyens, ce qui constitue un risque grave pour la communauté internationale. Les personnes enlevées demeurent prises au piège, leur calvaire se renouvelant chaque jour, et comme l'a fait remarquer le Haut-Commissaire Türk, à chaque seconde qui passe, les familles vieillissantes s'enfoncent dans le désespoir, leurs rêves de retrouvailles restant non réalisés. Nombreux sont ceux qui sont malheureusement décédés avec la douleur de la séparation comme dernier souvenir de l'être aimé.

Le Japon n'est toutefois pas le seul pays dans ce cas. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des ressortissants de la République de Corée, de la Chine, de la France, du Liban, de la Malaisie, de la Roumanie, de Singapour et de la Thaïlande partagent cette douleur.

Le sentiment d'urgence est perceptible. J'exhorte la communauté internationale à s'unir pour obtenir le retour rapide de chaque personne enlevée.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Bien que des progrès aient été accomplis, la gravité de la situation des droits humains en Corée du Nord et ses conséquences inquiétantes pour la paix et la sécurité internationales sont frappantes.

Il est impératif que la Corée du Nord entende les messages adressés aujourd'hui par le Conseil. Il est grand temps qu'elle prenne des mesures concrètes pour remédier aux graves violations des droits humains, mette un terme à ses programmes nucléaires et de missiles illégaux, se conforme pleinement à toutes les résolutions pertinentes et renoue le dialogue.

Dans le même temps, il incombe au Conseil de sécurité d'appeler systématiquement l'attention sur la

situation en République populaire démocratique de Corée jusqu'à ce que la Corée du Nord réajuste sa position sur les droits humains et s'engage véritablement à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous devons poursuivre nos efforts.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, Elizabeth Salmón, pour leurs présentations édifiantes. Je voudrais à mon tour saluer le courage de M. Ilhyeok Kim pour son témoignage bouleversant. Je le remercie d'être parmi nous.

La France soutient sans réserve la tenue de cette séance, car les droits de l'homme constituent l'un des piliers fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doit continuer de se saisir des atteintes massives et systématiques des droits de l'homme en Corée du Nord. Ces violations fragilisent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Alors que le régime nord-coréen poursuit ses programmes nucléaires et balistiques à un rythme sans précédent, au mépris de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité adoptées dans cette salle, la situation des droits de l'homme en Corée du Nord demeure alarmante. Malgré les appels répétés de la communauté internationale au respect des droits de l'homme en Corée du Nord, rien n'a changé et rien ne change. Mauvais traitements généralisés, détentions et arrestations arbitraires, familles séparées : les droits et libertés fondamentales des Nord-Coréens sont systématiquement bafoués par le régime. Nous ne devons pas non plus oublier les victimes des disparitions forcées, y compris en Corée du Sud et au Japon. La situation humanitaire demeure elle aussi dramatique. La population continue de souffrir d'insécurité alimentaire, de conditions de détentions alarmantes et de conditions sanitaires désastreuses. Près de 20 % des enfants nord-coréens souffrent d'un retard de croissance.

Malgré les appels répétés de la communauté internationale, le régime de Pyongyang refuse de coopérer avec les différents mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies.

La France salue le travail du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ainsi que le travail et les missions de la Rapporteuse spéciale. Malgré le manque d'accès au pays, ils continuent de documenter la situation des droits de l'homme et les violations commises par le régime. Ils

doivent continuer d'être soutenus dans leur mandat, car leur mission est indispensable.

La Corée du Nord doit cesser ses graves violations. Elle doit reprendre la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et se conformer sans délai au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

La France appelle la Corée du Nord à réengager le dialogue avec la communauté internationale et à faciliter le retour du personnel humanitaire et des représentations diplomatiques sur son territoire. Il est indispensable que le régime de Pyongyang autorise le personnel des Nations Unies à revenir en Corée du Nord et garantisse un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave sur l'ensemble du territoire afin que toute l'aide nécessaire à sa population puisse lui parvenir.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, et la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, M<sup>me</sup> Elizabeth Salmón. Je remercie également M. Ilhyeok Kim de son témoignage. Je salue la participation du Représentant permanent de la République de Corée à la présente séance.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a demandé à la République populaire démocratique de Corée son avis sur la mise en œuvre de la résolution 46/17 du Conseil des droits de l'homme, le Gouvernement nord-coréen a répondu qu'il ne reconnaissait pas les résolutions de cet organe, qu'il considérait comme le fruit de politiques hostiles. Comment peut-on dès lors soutenir que la situation relative aux droits humains dans un pays doit relever de la compétence exclusive du Conseil des droits de l'homme, quand ce pays décide de ne pas respecter les dispositions des résolutions pertinentes de cet organe ou même de celles de l'Assemblée générale ? Avec l'adoption, le 15 décembre 2022, de la résolution 77/226, l'Assemblée générale a condamné le fait que la République populaire démocratique de Corée détourne ses ressources pour poursuivre ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques au lieu d'améliorer le sort de sa population.

Je me dois de rappeler que le Conseil de sécurité lui-même a abordé cette question dans ses résolutions 2321 (2016), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017), qui insistent sur la nécessité pour la République populaire démocratique de Corée de respecter et de garantir le

bien-être et la dignité intrinsèque de son peuple, tout en déplorant les terribles épreuves auxquelles est soumise la population de ce pays. En outre, le Conseil a condamné le fait que la République populaire démocratique de Corée

« poursuive ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques au lieu d'améliorer le bien-être de sa population alors que les besoins des habitants sont très loin d'être satisfaits ».

Bien entendu, l'Équateur estime que les armes nucléaires ne peuvent jamais être en mains sûres et qu'elles sont toutes condamnables, d'autant plus qu'en 2022, le budget global qui leur a été consacré s'élevait à plus de 82 milliards de dollars, dans un contexte d'insécurité alimentaire et de famine grandissantes partout dans le monde. Mais la détérioration continue de la situation de la population de la République populaire démocratique de Corée contraste avec la course aux armements et le développement du programme nucléaire, qui sont à eux seuls responsables de l'accentuation des tensions dans la péninsule coréenne et dans le monde.

En outre, dans les résolutions que j'ai évoquées, le Conseil lui-même a fait allusion à la situation de grave insécurité alimentaire de la population de la République populaire démocratique de Corée, notamment au nombre très important de femmes enceintes et allaitantes et d'enfants de moins de 5 ans qui risquent de souffrir de malnutrition, et au fait que près d'un quart de la population souffre de malnutrition chronique et que 41 % de la population est sous-alimentée. Ma délégation demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre fin à ses violations des droits humains et à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, de façon complète, vérifiable et irréversible. Nous enjoignons également à la République populaire démocratique de Corée de régler la question des personnes enlevées et de permettre leur retour immédiat, y compris les ressortissants japonais et les ressortissants de la République de Corée. Les conclusions de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, créée il y a 10 ans, restent valables aujourd'hui. Par conséquent, je réaffirme la nécessité pour le Conseil de sécurité de continuer à les examiner en vue de prendre des décisions qui permettront d'établir les responsabilités et qui favoriseront la paix et la stabilité dans la région et dans le monde.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je prends tout d'abord acte des objectifs de la présente séance, et je réaffirme l'appui du Ghana au pilier Droits humains des travaux de l'ONU.

Nous remercions les intervenants de nous avoir fait part de leurs vues et encourageons les organismes compétents des Nations Unies à poursuivre leurs efforts pour aider la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter pleinement de son obligation de promouvoir et de protéger les droits de ses citoyens. À cet égard, nous saluons les travaux effectués par les mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme concernant la République populaire démocratique de Corée et nous nous félicitons des efforts qu'ils déploient pour faire mieux connaître les lacunes qui doivent être comblées afin de garantir le plein respect des droits fondamentaux du peuple de la République populaire démocratique de Corée. Nous appuyons l'action menée par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et nous continuerons à participer de manière constructive aux travaux de la Troisième Commission sur la situation relative aux droits humains dans ce pays.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous soulignons l'importance du respect de l'ensemble des droits humains pour préserver la dignité de toutes les personnes et pour garantir le progrès et la stabilité des sociétés. Nous insistons sur la nécessité de ne pas politiser les questions relatives aux droits humains et d'accorder aux droits économiques, sociaux et culturels la même attention que celle qui est accordée aux droits civils et politiques. C'est important pour maintenir la paix dans le monde. Cette année, nous célébrons également le soixante-dixième anniversaire de la Convention d'armistice de Corée. Cette commémoration doit nous inciter tous à promouvoir la paix et la réconciliation. Obtenir la réunion des familles séparées est un moyen de renforcer la confiance entre les Coréens, et cela pourrait également jouer un rôle important dans la promotion de la réconciliation, de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne et dans la région de manière générale. Aussi encourageons-nous la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée à œuvrer en priorité à la recherche de moyens de garantir la reprise des réunions de familles séparées, en ligne ou en personne.

Nous appelons les autorités de la République populaire démocratique de Corée à libérer les 17 ressortissants japonais dont l'enlèvement a été officiellement reconnu par le Gouvernement japonais et à veiller à leur retour. Nous demandons en outre aux autorités de la République populaire démocratique de Corée de donner des informations détaillées aux familles de toutes les personnes qui ont été victimes d'enlèvement ou qui sont considérées

comme ayant été victimes de disparition forcée, en précisant ce qui leur est arrivé et où elles se trouvent, si elles sont encore en vie ; d'autoriser les survivants, et leurs descendants, à rentrer immédiatement dans leur pays d'origine ; et d'identifier et de rapatrier, en coopération étroite avec les familles et les pays d'origine, la dépouille des personnes décédées.

Le Ghana constate qu'il est de plus en plus difficile de recueillir des informations indépendantes et crédibles sur la situation relative aux droits humains en République populaire démocratique de Corée depuis l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous préconisons vivement une collaboration constructive entre la République populaire démocratique de Corée et l'ONU pour appuyer les efforts visant à garantir les droits fondamentaux des ressortissants de ce pays et à répondre aux besoins humanitaires croissants.

Bien que nous soyons préoccupés par la situation humanitaire et par la situation relative aux droits humains en République populaire démocratique de Corée, nous sommes pleinement convaincus que les questions relatives aux droits humains spécifiques à des pays doivent être traitées par les organes compétents de l'ONU chargés des droits de l'homme, à l'exception rare et limitée des cas où une violation systématique et généralisée des droits humains vient aggraver une situation de conflit en cours et où un État est incapable de traiter la question ou est réticent à le faire, tel que confirmé par des sources indépendantes. Par conséquent, nous émettons des réserves quant à la poursuite de l'examen de cette question par le Conseil et demandons instamment aux organes et mécanismes compétents des Nations Unies chargés des droits de l'homme et dont le mandat est en cours de poursuivre leurs efforts pour recueillir toutes les informations et données disponibles et rendre compte de la situation relative aux droits fondamentaux du peuple nord-coréen.

Pour terminer, le Ghana réaffirme son appui au pilier Droits humains des travaux de l'ONU et encourage le respect, au niveau mondial, des droits humains et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion, comme le prévoit le paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Shaheen** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier de son exposé M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous avons écouté attentivement l'exposé de M<sup>me</sup> Elizabeth Salmón, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République

populaire démocratique de Corée. Nous avons également écouté l'exposé émouvant présenté par M. Ilhyeok Kim, représentant de la société civile, et nous avons entendu l'appel qu'il a lancé.

Les Émirats arabes unis condamnent le fait que la République populaire démocratique de Corée continue à développer ses capacités nucléaires et balistiques, ce qui constitue une menace évidente non seulement pour les États voisins, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à respecter le droit international, à mettre fin à ses violations flagrantes et à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en cessant de procéder à des tirs de missiles balistiques.

Les Émirats arabes unis attachent une grande importance au droit international des droits de l'homme, en particulier la responsabilité qui incombe au premier chef aux États de protéger et de promouvoir les droits humains sur leur territoire et dans leur juridiction, qui est un principe fondamental du système des Nations Unies. Nous sommes vivement préoccupés par les rapports de l'ONU faisant état de violations persistantes des droits humains en République populaire démocratique de Corée, ainsi que de violences sexuelles et fondées sur le genre contre les femmes et les filles, de l'enlèvement de ressortissants étrangers et d'autres violations. Les rapports de l'ONU indiquent que plus de 40 % de la population souffre de malnutrition aiguë et qu'environ 20 % des enfants souffrent d'un retard de croissance.

Dans ce contexte, mon pays souligne qu'il importe de renforcer les cadres de coopération entre la République populaire démocratique de Corée et les organes, mécanismes et comités des Nations Unies chargés de défendre les droits humains, y compris le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et que le pays doit engager avec eux un dialogue positif et efficace qui contribue au renforcement et à la protection des droits humains.

Mon pays rappelle que les organisations humanitaires fournissent leurs services sur la base des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité et que leurs activités dynamiques et non politisées ont par le passé contribué à améliorer les conditions de vie de la population civile en République populaire démocratique de Corée. Nous espérons dès lors que les organismes de secours de l'ONU pourront bientôt retourner en République populaire démocratique de Corée afin de porter assistance aux personnes dans le besoin. Nous exhortons également la République populaire démocratique de Corée à donner la

priorité à la sécurité de sa population et à consacrer ses ressources limitées à la sécurité alimentaire et à la satisfaction de tous les besoins en matière de développement.

Pour terminer, les Émirats arabes unis insistent sur le fait qu'il est essentiel de mettre fin à la spirale de l'escalade, des affrontements et de l'impasse au moyen d'un dialogue constructif et d'une diplomatie discrète, loin des menaces et des provocations. C'est le meilleur moyen de réduire les tensions et de rétablir la confiance en vue de parvenir à la sécurité et à la stabilité dans la péninsule coréenne. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à coopérer avec les organes des Nations Unies et la communauté internationale sur toutes les questions liées à la paix, à la sécurité, à la non-prolifération et aux droits humains. Dans le même temps, nous soulignons aussi qu'il importe que le Conseil adopte une démarche unifiée pour écarter les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, notamment dans la péninsule coréenne.

**M. Hauri** (Suisse) : Nous remercions le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Türk, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, M<sup>me</sup> Salmón, pour leurs exposés. Nous saluons également la participation de M. Ilhyeok Kim et son compte rendu courageux.

Chaque mois de cette année, le Conseil de sécurité a dû se pencher sur la question du programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, et ce, à juste titre, au vu de la menace que ceux-ci représentent pour la paix et la sécurité. En revanche, cela fait presque six ans que le Conseil n'a pas formellement discuté des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. En effet, la séance d'aujourd'hui tombe à point nommé. Nous venons d'entendre que les violations graves et systématiques des droits de l'homme se poursuivent en République populaire démocratique de Corée et que certaines violations pourraient même constituer des crimes contre l'humanité. Nous savons que les ressources qui sont allouées aux coûteux programmes militaires et nucléaires font cruellement défaut pour répondre aux besoins de la population – une population qui, ne l'oublions pas, fait face à une insécurité alimentaire accrue et à un appauvrissement élevé, et dont la situation s'est encore péjorée en raison de l'isolement supplémentaire lié à la pandémie. En plus des choix politiques du Gouvernement, cela est aussi dû au manque d'accès rapide et sans entrave pour les acteurs humanitaires, qui doit être garanti.

En République populaire démocratique de Corée règnent la surveillance, la coercition, la peur et la punition pour étouffer la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. La liste des violations des droits humains en République populaire démocratique de Corée est longue. La torture, la détention arbitraire et la disparition forcée vers des camps de prisonniers politiques ne sont que quelques exemples des violations graves et systématiques. Face à ce tableau sombre, nous rappelons que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et inaliénables. Nous rappelons aussi l'obligation de la République populaire démocratique de Corée d'immédiatement stopper toute violation, ainsi que ses obligations par rapport au droit international des droits de l'homme. Elle a notamment ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Alors que chaque violation des droits de l'homme requiert une réponse, la situation des femmes et des filles coréennes est également préoccupante. Comme l'a évoqué la Rapporteuse spéciale, il faut une protection efficace des victimes et des survivantes de violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi qu'une politique de prévention. Cela reste dans l'intérêt de toute société. Enfin, la République populaire démocratique de Corée est également obligée de respecter la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Seules la justice et la responsabilité peuvent empêcher la répétition de telles violations. La lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme est donc centrale. Les auteurs des violations des droits humains doivent répondre de leurs actes. Nous proposons que le Conseil examine toutes les options à sa disposition pour assurer que ces violations ne demeurent pas impunies.

Enfin, afin de répondre aux défis en matière de droits de l'homme, nous avons besoin d'informations crédibles. C'est pourquoi nous apprécions les efforts de tous ceux, y compris la société civile, qui mènent des recherches sur la question. En outre, nous appelons le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à octroyer l'accès au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Rapporteuse spéciale.

La grave situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée menace la stabilité et la paix dans la région et au-delà. Le Conseil ne peut donc pas oublier la population de la République populaire démocratique de Corée et se doit d'œuvrer à un changement positif et durable pour le peuple coréen. La Suisse encourage les États Membres à poursuivre le

dialogue avec la République populaire démocratique de Corée sur la question des droits de l'homme, et elle appelle la République populaire démocratique de Corée à entrer en dialogue et à collaborer avec les mécanismes internationaux.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à rendre hommage à M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, non seulement pour son importante contribution dans ce domaine, mais aussi pour son travail inlassable en faveur de la promotion et de la protection des droits humains dans le monde entier. Nous remercions de leurs exposés M<sup>me</sup> Elizabeth Salmón, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, et M. Ilhyeok Kim, représentant de la société civile. Nous saluons la participation à la présente séance du Représentant permanent de la République de Corée.

Dès sa création, l'ONU a inscrit dans la Charte des Nations Unies, en des termes très clairs, notre foi collective dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes. C'est pourquoi nous estimons que la protection des droits humains revêt une importance capitale pour la paix et la sécurité internationales. En outre, le Conseil des droits de l'homme a notamment pour vocation de « concourir, à la faveur du dialogue et de la coopération, à prévenir les violations des droits de l'homme et d'intervenir promptement en cas de crise dans le domaine des droits de l'homme » (voir résolution 60/251 de l'Assemblée générale, par. 5 f)). Par conséquent, à la veille de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Mozambique réaffirme la nécessité de respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et tous les instruments des Nations Unies relatifs à la protection et à la promotion des droits humains. Ils peuvent jouer un rôle majeur dans l'instauration d'un environnement pacifique dans la péninsule coréenne.

À cet égard, la situation dans la péninsule coréenne mérite notre attention. Nous devons prendre des mesures constructives pour mettre fin aux tensions actuelles et à toutes les activités qui sapent la paix et la stabilité dans la région. Il est également impératif de créer des liens par le dialogue, de favoriser la confiance mutuelle et de relancer les pourparlers de paix entre les deux pays voisins et dans l'ensemble de la région. Le Mozambique soutient tous les efforts déployés par les membres du Conseil, ainsi que par tous les autres États Membres, pour promouvoir et

maintenir la paix et la sécurité internationales, apaiser les tensions persistantes dans la péninsule coréenne et entamer un dialogue constructif et de bonne foi pour parvenir à une paix et à une stabilité durables.

Pour terminer, tous les efforts des membres du Conseil doivent être axés sur la promotion du dialogue et l'instauration de la confiance entre toutes les parties par le biais d'efforts diplomatiques et d'initiatives de dialogue, afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la région pour mettre un terme aux tensions dans la péninsule coréenne.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Volker Türk et M<sup>me</sup> Elizabeth Salmón de leurs exposés détaillés. Je remercie également M. Ilhyeok Kim de son témoignage.

Le Brésil a toujours soutenu que les débats sur les questions relatives aux droits humains doivent se tenir dans les enceintes appropriées. Ces débats sont plus efficaces lorsqu'ils se gardent de toute accusation de sélectivité et qu'ils cherchent à mettre en œuvre les droits pour tous. Le Brésil a défendu la création en 2006 d'une instance constructive, universelle, non sélective et non politisée consacrée aux droits humains à Genève. C'est pourquoi nous participons activement au Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à d'autres organes chargés de cette question d'une importance vitale. Tout en reconnaissant que l'article 2 du règlement intérieur provisoire du Conseil prévoit que le Président réunit le Conseil de sécurité à la demande de tout membre du Conseil de sécurité, il est de notre devoir de rappeler aux membres que le thème de la séance doit relever du mandat du Conseil.

Le Brésil reste préoccupé par les rapports persistants faisant état de violations systématiques des droits humains en République populaire démocratique de Corée et participe aux débats sur la question dans les organes compétents des Nations Unies. Le Brésil a aussi appuyé des résolutions concernant la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée, aussi bien au Conseil des droits de l'homme qu'à la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Nous avons également appelé l'attention sur la grave situation humanitaire à laquelle est confrontée la population civile du pays. Nous restons préoccupés par les conclusions du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), selon lesquelles le régime de sanctions a eu des effets involontaires sur la situation humanitaire. Nous devons faire davantage pour les atténuer.

Nous appelons donc une nouvelle fois à poursuivre le processus de dialogue avec la République populaire démocratique de Corée. Seul le dialogue permettra d'aborder les nombreuses questions liées à ce dossier, y compris la situation des droits humains dans toutes ses dimensions. L'isolement n'aide pas le peuple de la République populaire démocratique de Corée et ne nous rapproche pas de notre objectif de parvenir à une péninsule coréenne pacifique, stable et exempte d'armes nucléaires.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'oppose à ce que le Conseil examine la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée. Notre position est on ne peut plus claire. Conformément à la Charte des Nations Unies, la responsabilité première du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et non l'examen des questions relatives aux droits humains. La situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée ne constitue pas une menace contre la paix et la sécurité internationales. La situation internationale est aujourd'hui marquée par des changements et des bouleversements, ainsi que par des crises et des défis de toutes sortes. Le monde dans lequel nous vivons est en proie à une instabilité et à une incertitude croissantes. Le Conseil doit s'attacher à assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte, en s'efforçant de promouvoir le règlement pacifique des différends, de mettre fin aux rivalités géopolitiques et de traiter les problèmes majeurs et urgents qui menacent la paix et la sécurité internationales.

La situation dans la péninsule coréenne reste tendue et les affrontements s'intensifient depuis un certain temps. Toutes les parties doivent faire preuve de calme et de retenue, redoubler d'efforts pour parvenir à la paix et à la stabilité et s'abstenir de toute parole et de tout acte provocateur ou susceptible d'entraîner une escalade. En cette période complexe et sensible, le Conseil doit jouer un rôle constructif dans la reprise du dialogue et l'apaisement des tensions. Le fait de le pousser à examiner la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée ne contribuera pas à apaiser la situation, mais risque au contraire de l'envenimer. Il s'agit d'une attitude irresponsable, non constructive et d'un abus de pouvoir de la part du Conseil. Si les pays concernés se soucient réellement de la paix et de la stabilité régionales et du bien-être du peuple de la République populaire démocratique de Corée, ils doivent prendre des mesures et faire des propositions concrètes pour promouvoir la confiance mutuelle et relancer les pourparlers. Ils doivent appuyer l'ajustement des dispositions relatives aux sanctions imposées à la République populaire démocratique

de Corée, en particulier en ce qui concerne les moyens de subsistance de la population, et lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales qui ont conduit à une détérioration de la situation des droits humains dans le pays.

La question de la péninsule coréenne demeure jusqu'à aujourd'hui un vestige de la guerre froide. Il s'agit avant tout d'une question politique et de sécurité. Le battage fait au Conseil de sécurité autour de la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée est une tentative de détourner l'attention, de fuir les responsabilités et d'exercer des pressions. Cela ne contribuera pas à résoudre le problème et ne fera que causer plus de tort. Le véritable devoir des pays qui se soucient de la situation est de faire preuve de volonté politique et de prendre des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations raisonnables de la République populaire démocratique de Corée, en s'efforçant de créer des conditions propices à la reprise des pourparlers.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Chine reste attachée au maintien de la paix et de la stabilité, à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et au règlement des différends par le dialogue et la concertation. Nous sommes prêts à continuer de jouer un rôle constructif dans la promotion d'une solution politique à la question de la péninsule coréenne et dans la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en Asie du Nord-Est.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire Türk et la Rapporteuse spéciale Salmón de leurs précieuses contributions. Je remercie également M. Ilhyeok Kim de son témoignage puissant et courageux.

Malte reconnaît le lien inextricable entre les droits humains et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons le travail accompli par les organes et mécanismes chargés des droits de l'homme, tels que le Conseil des droits de l'homme, qui continuent de mettre en lumière la longue liste de violations des droits humains commises en République populaire démocratique de Corée, en dépit de l'absence totale de coopération de la part des autorités de l'État.

Près de 10 ans se sont écoulés depuis que la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a mis au jour des violations systématiques, généralisées et graves, pouvant constituer des crimes contre l'humanité. Ces violations persistent et sont intrinsèquement liées aux menaces que la République populaire démocratique de

Corée fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à respecter les obligations internationales qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle doit abandonner complètement et de façon vérifiable et irréversible ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques et adhérer de nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous l'exhortons à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les civils en République populaire démocratique de Corée continuent de vivre dans un climat de peur instauré par le Gouvernement. Comme les intervenants nous l'ont dit aujourd'hui, la situation humanitaire dans le pays reste désastreuse, avec des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et une grande partie de la population souffrant de malnutrition chronique. Les enfants sont particulièrement touchés par cette situation. Les autorités nord-coréennes doivent permettre aux organisations humanitaires internationales d'apporter une aide rapide et sans entrave aux groupes les plus vulnérables, y compris les prisonniers.

Nous déplorons les allégations selon lesquelles le régime utiliserait l'alimentation comme moyen d'affirmer le contrôle de l'État, en détournant les ressources à des fins militaires, notamment les nombreux tirs de missiles balistiques effectués au cours de l'année écoulée. Les restrictions systématiques à la liberté de pensée, d'expression et de circulation sont profondément inquiétantes. Les arrestations arbitraires, les détentions et les disparitions forcées, qui touchent également la famille élargie des personnes accusées de trahison, perpétuent l'utilisation généralisées par le régime des centres de détention et des prisons.

La discrimination à l'encontre des femmes et des filles, qui est la conséquence de stéréotypes de genre largement répandus et de déficits normatifs, empêche de parvenir à l'égalité des genres. Leur faible participation aux activités des marchés les expose au contrôle du régime. Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale Salmón, les femmes placées en détention sont soumises à des conditions inhumaines, y compris la torture, le travail forcé, la violence sexuelle et la privation de nourriture, par les autorités nord-coréennes. Nous approuvons sa recommandation concernant la nécessité de s'attaquer aux profondes racines patriarcales de la violence fondée sur le genre, de sensibiliser les femmes à leurs droits et de faire participer les hommes au règlement du problème de la violence contre les femmes. En outre, les rapports faisant

état du travail forcé des enfants sont préoccupants, même si la République populaire démocratique de Corée ne avait recours à ces pratiques, qui constituent une grave violation des droits des enfants.

La République populaire démocratique de Corée a également enlevé des ressortissants étrangers hors de ses frontières, et on ne sait toujours pas ce qu'il est advenu d'un grand nombre d'entre eux. Malte appelle la République populaire démocratique de Corée à fournir des informations complètes sur toutes les personnes enlevées et détenues illégalement et à libérer immédiatement toutes les personnes enlevées. Nous soulignons que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée doit être tenu responsable de ses pratiques abominables contre son propre peuple, notamment la traite des femmes et des filles et l'exploitation des enfants. La République populaire démocratique de Corée doit coopérer véritablement avec les organes de l'ONU chargés des droits humains et établir un dialogue avec la Rapporteuse spéciale et les titulaires de mandats thématiques au titre des procédures spéciales et les inviter à effectuer des visites officielles dans le pays.

Nous appelons également les États à s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre du régime de sanctions et à s'abstenir de violer les sanctions ou de faciliter de telles violations. L'utilisation des revenus générés par les travailleurs nord-coréens à l'étranger pour financer le programme d'armement illégal de la République populaire démocratique de Corée relève également de l'exploitation humaine. Nous appelons les États à rapatrier tous les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée rémunérés sous leur juridiction, dans le plein respect du droit international. Pour terminer, je souhaite rappeler notre objectif commun au Conseil : la paix dans la péninsule coréenne et sa dénucléarisation. Les droits humains ne sont pas facultatifs, et ils ne sont pas non plus une préoccupation isolée. Ils sont le fondement sur lequel doit être bâtie une péninsule coréenne stable et pacifique.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes une fois de plus témoins aujourd'hui d'une tentative éhontée de la part des pays occidentaux qui siègent au Conseil de sécurité et de la présidence américaine d'utiliser le Conseil pour promouvoir leurs objectifs politiques égoïstes. La présente séance n'a rien à voir avec l'évolution de la situation sur le terrain et ne faisait pas initialement partie du projet de programme de travail proposé par la présidence américaine au début du mois. Il est clair qu'ayant compris à quel point cette idée était provocatrice, nos collègues américains ont tenté de se

soustraire aux critiques justifiées des membres du Conseil de sécurité. Le fait que l'Albanie, les États-Unis et le Japon aient distribué une note de cadrage aux membres du Conseil, dans laquelle ils les appellent à axer le débat sur la situation en matière de droits humains en République populaire démocratique de Corée dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales, montre clairement que cette provocation était prévue à l'avance.

Je tiens à souligner que conformément à la pratique établie de longue date, de telles notes ne sont distribuées par la présidence du Conseil de sécurité que dans le cadre d'événements phares qu'elle organise, auquel cas la présidence a réellement la possibilité de décider du thème et du format de la discussion. Nous nous demandons donc, Madame la Présidente, si la séance d'aujourd'hui est un autre événement phare de votre présidence, et si tel est le cas, pourquoi n'a-t-elle pas été annoncée en bonne et due forme au début du mois ? Dans le cas contraire, de quel droit les États-Unis, l'Albanie et le Japon se sont-ils autorisés à orienter les discussions du Conseil de sécurité ? De tels agissements ne sont rien d'autre qu'une violation flagrante de la pratique établie au Conseil.

Les mesures prises sont injustifiées, ont pour unique but la propagande et sont contraires au mandat du Conseil de sécurité. Comme on le sait, les questions relatives aux droits humains ne relèvent pas de ce mandat. Ces questions sont abordées dans les enceintes compétentes, à commencer par le Conseil des droits de l'homme et la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Toute tentative par les organisateurs de la présente séance de relier les droits humains aux menaces à la paix et à la sécurité internationales est totalement artificielle. Par ailleurs, les tentatives d'aborder au Conseil de sécurité des questions qui ne relèvent pas de son mandat détournent son attention, politisent le débat et compromettent de ce fait l'autorité générale du Conseil. Il est clair que la tenue de la séance d'aujourd'hui n'est rien d'autre qu'une tentative cynique et hypocrite des États-Unis et de leurs alliés de promouvoir leurs propres objectifs politiques, de faire pression sur Pyongyang, et de détourner l'attention des actes de surenchère irresponsables de Washington et de ses alliés dans la région. Ce sont eux qui font peser une menace réelle sur la paix et la sécurité internationales.

Il est inutile de rentrer une fois de plus dans le détail de ce dont nous parlons. Tout le monde sait que les États-Unis d'Amérique, le Japon et la République de Corée, dans le cadre de leur prétendue politique de dissuasion, continuent d'intensifier leurs activités militaires dans la région, avec pour deux tendances principales

le caractère de plus en plus étendu des exercices qu'ils mènent et le renforcement de leur coopération militaire. Récemment, le monde a également vu apparaître un sous-marin nucléaire américain au large de la péninsule coréenne, et les États-Unis et la Corée du Sud ont organisé des exercices aériens avec des avions de chasse et des bombardiers stratégiques américains. Nous ne devons pas non plus oublier qu'il est prévu de redéployer une partie des infrastructures militaires de l'OTAN dans la région. Nous avons également entendu des avertissements dangereux concernant le fait que le Japon et la République de Corée prévoient de renforcer leur coopération nucléaire avec les États-Unis, qui pourrait aller jusqu'au déploiement sur leurs territoires d'armes nucléaires américaines et à la constitution de leurs propres arsenaux.

La Russie s'est toujours opposée à toute activité militaire de nature à compromettre la sécurité de la péninsule coréenne et des pays d'Asie du Nord-Est. Les actes et discours dangereux nuisent directement à la volonté d'apaiser les tensions dans la péninsule et de remédier à la situation par des moyens politiques et diplomatiques, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela est à remettre dans le contexte de la position clairement exprimée de la République populaire démocratique de Corée et de la longue histoire à ce sujet, qui indique clairement qu'il n'existe pas d'autre moyen de régler les problèmes existants que par le dialogue et une interaction constructive, en tenant compte des préoccupations et des droits légitimes de tous les États concernés, dont fait évidemment partie la République populaire démocratique de Corée. Les récents événements confirment également que s'abstenir de tout acte de provocation et se rasseoir à la table des négociations sont le seul moyen de régler tout problème. À cet égard, j'attire une fois de plus l'attention sur le plan d'action russo-chinois en vue du règlement global de la situation dans la péninsule coréenne, qui propose des mesures concrètes dans plusieurs domaines.

Cette séance est un exemple d'hypocrisie flagrante de la part des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés qui, alors même qu'ils parlent des droits humains en République populaire démocratique de Corée, continuent d'oppresser systématiquement le peuple nord-coréen en lui imposant des sanctions unilatérales inhumaines. Aujourd'hui, les représentants de l'ONU et nos collègues occidentaux n'ont rien dit sur la souffrance que ces mesures infligent à la population. Cela offre une preuve supplémentaire de la futilité de cette discussion, dont le seul but est de servir la politique de deux poids, deux mesures de l'Occident en

ce qui concerne les travaux du Conseil de sécurité et les droits humains.

Nous sommes convaincus que le Conseil et l'ONU en général ne doivent pas céder à la politique des États-Unis et de leurs alliés, qui consiste à utiliser les droits humains comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'États souverains. Ce sont ces actes qui constituent la principale menace pour la paix et la sécurité, ce dont des dizaines d'États dans plusieurs régions ont pu se rendre compte par eux-mêmes. Aucune manœuvre de Washington et de ses alliés ne trompera qui que ce soit ici.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire Türk et la Rapporteuse spéciale Salmón de leurs exposés. Je tiens, à l'instar de mes collègues, à rendre hommage à M. Kim pour son témoignage puissant, et je salue la présence du représentant de la République de Corée à cette séance.

Le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la situation épouvantable des droits humains en République populaire démocratique de Corée. Il est évident que les violations des droits humains demeurent monnaie courante, qu'elles sont systématiques et qu'elles bénéficient d'une totale impunité. Je remercie donc également l'Albanie, le Japon, la République de Corée et les États-Unis d'avoir porté cette question devant le Conseil de sécurité pour la première fois depuis 2017.

La question des droits humains en République populaire démocratique de Corée et celle de la paix et la sécurité internationales sont inextricablement liées. Les autorités de la République populaire démocratique de Corée détournent des ressources, qui devraient servir à répondre aux besoins économiques fondamentaux de la population, pour les consacrer à leurs programmes illégaux d'armes nucléaires et balistiques. Ces armes illicites sont financées par le travail forcé, des travailleurs étant envoyés à l'étranger, souvent dans des conditions comparables à de l'esclavage moderne. J'exhorte tous les États Membres de l'ONU, en particulier la République populaire démocratique de Corée, à mettre pleinement en œuvre la résolution 2397 (2017), notamment en ce qui concerne les travailleurs à l'étranger, et à mettre fin à cette exploitation.

La République populaire démocratique de Corée continue de rejeter les résolutions des organes de l'ONU sur la situation des droits humains en Corée du Nord. Elle refuse de coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ou avec la Rapporteuse spéciale. Le régime réfute le rapport de 2014 de la Commission d'enquête sur

la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/HRC/25/63), qui a conclu que les violations massives des droits humains commises dans le pays pouvaient constituer des crimes contre l'humanité.

Le Royaume-Uni est également conscient des souffrances subies par les ressortissants d'autres pays qui ont été enlevés par la République populaire démocratique de Corée, et nous demandons leur retour. Il est impératif d'agir face aux rapatriements involontaires, aux disparitions forcées et aux enlèvements commis avec l'appui de l'État. Nous rappelons à tous les États Membres de l'ONU qu'ils ont l'obligation de respecter le principe de non-refoulement et de ne pas renvoyer de force les personnes qui ont fui la République populaire démocratique de Corée, où leur sécurité et leurs droits humains sont menacés.

La situation des droits humains ne s'est pas améliorée tandis que le Conseil restait muet. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à donner la priorité au bien-être de ses citoyens plutôt qu'au développement de ses programmes d'armement illégaux. Nous rappelons à la République populaire démocratique de Corée que ses mesures restrictives liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) doivent être proportionnées et ne sauraient être utilisées pour restreindre davantage les libertés de ses citoyens ou pour limiter la capacité de la communauté internationale de dialoguer avec les autorités de Pyongyang. Nous l'invitons instamment à collaborer de bonne foi et de manière constructive avec la Rapporteuse spéciale afin que les choses changent et s'améliorent durablement pour le peuple nord-coréen.

**M. Biang** (Gabon) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, et la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, M<sup>me</sup> Elisabeth Salmón, de leurs exposés respectifs. J'ai écouté avec attention l'exposé de M. Ilhyeok Kim. Nous saluons la participation à cette séance du Représentant permanent de la République de Corée.

Je voudrais mettre en relief deux préoccupations qui nous paraissent essentielles. La première est que mon pays est attaché au respect inconditionnel des droits de l'homme partout où ils sont menacés, et que toutes les situations dans lesquelles des personnes sont privées de leurs droits fondamentaux, y compris les droits économiques, doivent faire l'objet d'une attention soutenue. Nous condamnons toute entrave aux droits de la personne et rejetons toute tentative de politisation ou tout traitement à géométrie variable des questions relatives aux

droits de l'homme parce qu'ils sont universels, indivisibles et inaliénables. À cet égard, la position de mon pays est sans ambiguïté sur le fait que les situations des droits de l'homme, y compris celle concernant la République populaire démocratique de Corée, doivent être abordées au sein du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission, qui sont les tribunes compétentes par excellence du système des Nations Unies pour examiner les violations des droits de l'homme.

La deuxième préoccupation concerne la nécessité de parvenir à un règlement de la situation militaire de la République populaire démocratique de Corée par les canaux diplomatiques. Depuis plusieurs mois, nous notons avec inquiétude un durcissement et une radicalisation des positions, qui se traduisent par une escalade des dissuasions militaires sans précédent, marquée par la multiplication des tirs de missiles d'une ampleur qui fait redouter l'irréparable, y compris le risque nucléaire. Ce climat de forte tension est une menace, non seulement pour l'ensemble de la péninsule coréenne, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Mon pays a, chaque fois, clairement exprimé son opposition à la diplomatie des missiles et à la rhétorique outrancière qu'elle sous-tend. Nous réitérons notre appel, une fois de plus, à l'ensemble des parties à privilégier le dialogue et la négociation sur la base du droit international, en vue de mettre fin à la menace qui pèse sur la péninsule coréenne.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le représentant du Japon a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je souhaite réagir à la référence faite par un membre du Conseil à la politique de sécurité du Japon en matière d'armes nucléaires. Je tiens à être extrêmement clair sur ce point : notre politique continue de reposer sur les trois principes de la non-nucléarisation, à savoir ne pas posséder, ne pas produire et ne pas permettre l'introduction d'armes nucléaires.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Joonkook Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence américaine du Conseil de sécurité, ainsi que les membres du Conseil qui l'ont appuyée, d'avoir convoqué la séance importante d'aujourd'hui. Je remercie également de leurs excellents exposés le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, et la Rapporteuse spéciale sur la situation

des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, M<sup>me</sup> Elisabeth Salmón ; et je salue l'intervenant, M. Ilhyeok Kim, pour le courage dont il a fait preuve en nous faisant part de son importante expérience personnelle.

Au début de l'année, 61 États Membres de l'ONU et de l'Union européenne – soit le double de l'année dernière – ont demandé dans une lettre que le Conseil de sécurité reste saisi de la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée, en vue de l'organisation d'une séance publique du Conseil de sécurité (S/2023/157). Au nom du Gouvernement de la République de Corée et du peuple coréen, je me félicite de voir que cette demande a été satisfaite aujourd'hui, après plus de cinq ans d'attente.

En tant que Coréen, je suis conscient de l'immensité de la tâche fondamentale qui m'incombe : informer le monde de la sombre réalité à laquelle sont confrontés 25 millions de Nord-Coréens, en prononçant une déclaration de quelques minutes seulement. Aujourd'hui, nous n'abordons pas les violations des droits humains dans une situation de conflit ou une zone de guerre, comme c'est souvent le cas au Conseil de sécurité. Au lieu de cela, nous nous intéressons aux violations des droits humains dans l'un des États Membres les plus strictement contrôlés au monde, où sont commises des violations systématiques, généralisées et flagrantes de ces droits, des violations constitutives de crimes contre l'humanité. La République populaire démocratique de Corée est un exemple de système totalitaire parfaitement opérationnel qui épie en permanence les activités physiques, mentales et intellectuelles de l'ensemble de sa population. On peut lire dans le rapport historique de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, publié en 2014, que :

« La gravité, l'échelle et la nature de ces violations révèlent un État unique en son genre dans le monde contemporain. » (A/HRC/25/63, par. 80)

Les violations des droits humains commises par la République populaire démocratique de Corée sont en contradiction flagrante avec les valeurs universelles consacrées par la Charte des Nations Unies et constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Dans son rapport, la Commission d'enquête recommandait clairement au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée. Elle préconisait par ailleurs au Conseil d'adopter des sanctions

ciblées contre ceux qui semblent porter la plus grande part de responsabilité dans les crimes contre l'humanité.

Malheureusement, depuis sa dernière séance sur ce sujet (voir S/PV.8130), en 2017, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de se réunir publiquement pour aborder la question des droits humains en République populaire démocratique de Corée, alors que la situation demeure catastrophique et ne présente aucun signe d'amélioration. En outre, les graves difficultés économiques et les pénuries alimentaires chroniques qui en découlent ont été exacerbées par l'isolement que s'est imposé le régime de la République populaire démocratique de Corée pendant la pandémie et par une nouvelle politique adoptée l'année dernière qui fausse le marché en interdisant les transactions privées de céréales.

Parallèlement, au cours des 18 derniers mois, nous avons assisté à une multiplication sans précédent des provocations de la République populaire démocratique de Corée en matière d'armes de destruction massive, avec notamment le lancement de 12 missiles balistiques intercontinentaux. Au lieu de remédier à ses graves pénuries alimentaires, le régime de la République populaire démocratique de Corée n'a cessé de gaspiller ses maigres ressources en se livrant à une dangereuse démonstration de force et en développant ses technologies en matière d'armes de destruction massive.

Les atteintes aux droits humains en République populaire démocratique de Corée ne sont pas seulement un problème pour le peuple de ce pays, elles constituent aussi une question cruciale de sécurité nationale pour la République de Corée. La course effrénée de la République populaire démocratique de Corée pour se doter d'un arsenal nucléaire et le contrôle totalitaire qu'elle exerce sur sa population ont la même cause profonde : le désir de justifier et de perpétuer le règne de son étrange régime dynastique.

Comme cela a été souligné au cours de la présente séance, les questions relatives aux droits humains et aux armes de destruction massive en République populaire démocratique de Corée sont véritablement interconnectées. Se concentrer sur les armes de destruction massive au détriment du bien-être de son propre peuple en détournant des ressources n'est possible que dans un pays où toute dissidence politique est réprimée. En outre, le travail forcé dans le pays et à l'étranger, sous haute surveillance, constitue l'une des principales sources de financement du programme d'armement illégal du régime.

Par conséquent, si nous n'abordons pas la question des droits humains, nous ne pouvons pas non plus espérer régler la question nucléaire. Nous devons adopter une approche globale des problèmes liés à la République populaire démocratique de Corée au sein du Conseil de sécurité et démontrer clairement que la justice doit prévaloir.

Environ 100 000 personnes sont encore détenues dans des camps de prisonniers politiques où elles endurent une vie d'immenses souffrances en n'ayant qu'une chance infime d'être un jour libérées. Le régime a également adopté de longue date un système qui punit les citoyens pour des infractions qui auraient été commises par des membres de leur famille.

En outre, le régime de la République populaire démocratique de Corée est l'auteur de violations des droits humains hors de son territoire. Dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil des droits de l'homme cette année, la Rapporteuse spéciale, M<sup>me</sup> Salmón, a détaillé les cas de 12 Japonais enlevés et les cas d'enlèvements et de disparitions forcées de Coréens : jusqu'à 100 000 civils coréens enlevés pendant la guerre de Corée, 516 citoyens coréens enlevés après la guerre et environ 500 prisonniers de guerre détenus en République populaire démocratique de Corée depuis 1953.

Un autre récent fait marquant est l'adoption d'une série de lois extrêmement oppressives, dont la loi de 2020 sur le rejet de l'idéologie et de la culture réactionnaires, la loi de 2021 sur la garantie de l'éducation des jeunes, et la loi de 2023 sur la protection de la langue culturelle de Pyongyang. En vertu de ces lois, le simple fait de regarder ou de partager des séries télévisées ou des films sud-coréens est désormais passible de la peine de mort en République populaire démocratique de Corée.

Ces conditions de vie épouvantables forcent régulièrement des citoyens nord-coréens à fuir le pays, principalement vers la Chine, malgré des mesures draconiennes telles que l'ordre de tirer à vue pour abattre toute personne tentant de fuir. Il est à la fois terrifiant et déchirant de voir des transfuges nord-coréens tout risquer, y compris leur vie, sur leur long et difficile chemin vers la liberté.

Nous sommes vivement préoccupés par la question des transfuges de la République populaire démocratique de Corée détenus dans des pays tiers. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue de réunir des éléments sur les graves violations des droits de l'homme lorsqu'un pays tiers les rapatrie vers la République populaire démocratique de Corée, y compris des actes de

torture et d'autres traitements cruels et dégradants. À cet égard, nous souhaitons rappeler aux États Membres que le principe de non-refoulement doit être respecté.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas simplement fermer les yeux sur cette réalité en insistant sur le fait que débattre de la situation en République populaire démocratique de Corée au sein du Conseil de sécurité risque de politiser les droits humains. En fait, c'est le régime de la République populaire démocratique de Corée qui utilise les atteintes aux droits de la personne comme un outil de gouvernance fondamental pour atteindre ses objectifs politiques. L'incidence de ses actes sur le monde extérieur est le prolongement naturel de ce que fait le régime sur son territoire. La négligence du Conseil de sécurité à cet égard pourrait mettre davantage en péril la paix et la sécurité internationales.

La République de Corée reste le pays le plus touché par les violations des droits de l'homme et les attaques violentes de la République populaire démocratique de Corée, y compris les tentatives d'assassinat du Président, tout en étant une cible militaire à portée directe. Toutefois, nous n'oublions jamais que les habitants de la République populaire démocratique de Corée sont nos frères et sœurs.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement a publié cette année son tout premier rapport public sur la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée. Au cours de son prochain mandat au Conseil de sécurité, la République de Corée continuera de faire tout son possible pour améliorer la situation en République populaire démocratique de Corée, à la fois en ce qui concerne les droits humains et la non-prolifération, en s'appuyant sur l'élan imprimé à la présente séance.

Pour terminer, je voudrais faire part au Conseil des réflexions que m'a inspirées une récente rencontre avec 10 jeunes transfuges nord-coréens, qui, comme l'intervenant d'aujourd'hui, ont tous partagé leurs histoires extraordinaires. Nous devons tous réfléchir à la vie des jeunes Nord-Coréens, qui grandissent dans une société où le lavage de cerveau et l'endoctrinement sont omniprésents, et qui sont complètement déconnectés de toute information extérieure.

La communauté internationale, y compris mon pays, doit déterminer comment nous pouvons donner l'espoir de la liberté et de la dignité humaine à cette jeune génération future et agir dans ce sens. Après tout, nos sœurs et nos frères de Corée du Nord doivent pouvoir vivre la vie qu'ils méritent, comme nous tous.

*La séance est levée à 11 h 55.*